



PolyKleen 9006

Section 1. Identification

Identificateur du produit : PolyKleen 9006

Autre moyen d'identification : Aucun

Usage recommandé : Solution de nettoyage industrielle

Données relatives au fournisseur :

La Margna inc

412 avenue Saint-Sacrement

Québec

Québec, Canada, G1N 3Y3

Téléphone : 1-800-463-6850

Numéro de téléphone en cas d'urgence :

CANUTEC : (613) 996-6666

Ou appeler votre centre d'urgence médical locale.

Section 2. Identification des dangers

Classification :



Matière corrosive pour les métaux

Corrosion cutanée, Catégorie 1

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Toxicité aiguë sur la santé (orale), Catégorie 4

Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger :

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence :

P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 : Laver les parties exposées et/ou contaminées soigneusement après manipulation.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 : S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

P330 : Rincer la bouche.

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

P405 : Garder sous clef.

P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion.

P501 : Éliminer le contenu/récipient par une firme homologuée d'élimination des déchets selon les réglementations régionales.

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

Nom	CAS	Concentration %
Chlorhydrate d'urée	506-89-8	60 - 80

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires :

S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Yeux :

Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Peau :

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

Inhalation :

Amener la victime consciente à l'air frais.

Ingestion :

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler IMMÉDIATEMENT un centre antipoison ou un médecin.

Indications pour les soins médicaux immédiats et traitements spéciaux requis, si nécessaires :

Traiter en fonction des symptômes.

Symptômes et effets aigus les plus importants :

Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Provoque des lésions oculaires graves.

Symptômes et effets chroniques les plus importants :

Aucun effet ou symptôme chronique connu.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Inflammabilité du produit :

Ininflammable

Point d'éclair :

N/D

Température d'auto-inflammation :

N/D

Produits de combustion :

Sans objet

Mesures spéciales de protection pour les pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs appropriés.

Agents extincteurs appropriés :

Utiliser les moyens d'extinction les plus appropriés aux matières environnantes.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence : Évacuer la zone.

Pour le personnel des services d'urgence : Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage. (Voir section 8)

Précautions relatives à l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Méthode et matériaux pour l'isolation et le nettoyage :

Utiliser les outils appropriés pour ramasser le produit et le placer dans un contenant adéquat pour disposition.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Ne pas ingérer. Ne pas respirer les vapeurs. Porter les vêtements de protection appropriés. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil respiratoire adéquat. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conditions de sécurité relatives au stockage :

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit frais, sec et bien aéré.

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Contrôles d'ingénierie appropriés :

Utiliser ventilation mécanique ou une hotte chimique pour éviter l'exposition.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau : Porter un sarrau ou tout autre vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : Si la ventilation est insuffisante, choisir la protection respiratoire appropriée en fonction des niveaux et la durée d'exposition.

Protection des mains : Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide

Couleur : Clair

Odeur : Caractéristique

Point de congélation/de fusion : 0°C / 32°F

Point d'ébullition : 37.78°C / 100°F

Apparence : Liquide

Point d'éclair : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

pH : 1.5

Solubilité : Non disponible

Densité : 1.203

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité chimique : Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.

Risque de réactions dangereuses : Aucun prévu

Conditions à éviter : Matériaux incompatibles

Matériaux incompatibles : Bases fortes, alcalins, métaux (attaque de nombreux métaux produisant de l'hydrogène extrêmement inflammable susceptible de former des mélanges explosifs avec l'air.)

Produits de décomposition dangereux : Aucun connu

Section 11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë :

Composant	CAS	Valeur
Chlorhydrate d'urée	506-89-8	DL ₅₀ Orale : Rat = 1121 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau :

Chlorhydrate d'urée : Provoque une irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Chlorhydrate d'urée : Provoque des lésions oculaires graves

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non applicable

Effets mutagènes sur les cellules germinales :

Non applicable

Cancérogénicité :

Non applicable

Toxicité pour le système reproducteur :

Non applicable

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :

Non applicable

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétées) :

Non applicable

Danger par aspiration :

Non applicable

Voies d'entrées potentielles :

Non applicable

Section 12. Données écologiques

Toxicité :

Aucune

Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation :

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol :

Donnée non disponible

Autres effets nocifs :


Donnée non disponible


Section 13. Données sur l'élimination


Méthodes d'élimination :


Éliminer ce produit en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales applicables. Entreposer les résidus du produit dans des contenants réglementaires. Placer les contenants dans les aires d'entreposage des déchets chimiques dangereux.

Section 14. Informations relatives au transport

TMD		
# UN : UN3265	Nom d'expédition : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Chlorhydrate d'urée)	
Classe : 8	Groupe d'emballage : III	

DOT		
# UN : UN3265	Nom d'expédition : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Chlorhydrate d'urée)	
Classe : 8	Groupe d'emballage : III	

IMDG		
# UN : UN3265	Nom d'expédition : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Chlorhydrate d'urée)	
Classe : 8	Groupe d'emballage : III	

IATA		
# UN : UN3265	Nom d'expédition : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Chlorhydrate d'urée)	
Classe : 8	Groupe d'emballage : III	

Section 15. Informations sur la réglementation

Classification NFPA :



Santé : 2
Inflammabilité : 0
Réactivité : 1
Conditions spéciales : 0

Légende = 4 : Sévère, 3 : Élevé, 2 : Modéré, 1 : Léger, 0 : Aucun

Informations générales sur le produit :

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés.

Section 16. Autres informations

Date de préparation de la fiche d'origine :

2020-02-14

Version :

1.00

Validé par :

Toxyscan inc.

Avis au lecteur :

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni Toxyscan inc., ni le fournisseur, ni aucune de leurs filiales ne peuvent assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Références :

- Répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.
- RTECS du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.
- Fiches signalétiques des composantes du fabricant.
- Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).
- Transport des marchandises dangereuses – Transports Canada.
- SGH (rev.8) (2019) système général harmonisé de classification et d'Étiquetage des produits chimiques - nations unies